

ACEPP

Association des Collectifs
Enfants Parents Professionnels
15 rue du Charolais – 75012 Paris
Tél : 01.44.73.85.20 – Fax : 01.44.73.85.39

Label Parental Acepp

CONCOURS DE LOGOS POUR LE « LABEL PARENTAL ACEPP » « REGLEMENT »

- Les propositions de logo doivent être envoyées sur support informatique à l'ACEPP, 15 rue du Charolais, « concours label » 75012 PARIS, ou par mail à label@acepp.asso.fr. Les documents doivent être parvenus au plus tard le 15 novembre 2008 à minuit.
- Un jury composé des membres de la commission « label » fera une sélection pour choisir 4 logos.
- Les logos sélectionnés seront affichés sur le site internet de l'ACEPP et soumis aux votes des adhérents entre le 1er et le 12 décembre 2008. Le candidat autorise la publication de sa production sur le site web.
- Le logo doit exprimer les valeurs de l'ACEPP que le label cherche à promouvoir :
 - co-éducation parents-professionnels
 - démarche participative
 - solidarité
 - citoyenneté

Le logo étant destiné, dans l'avenir, à labelliser aussi d'autres initiatives parentales que les lieux d'accueil petite enfance, il est important qu'il ne se réfère pas au fonctionnement de ceux-ci, mais bien aux valeurs du mouvement ACEPP mentionnées ci-dessus.

Le texte « label parental ACEPP » doit apparaître en toutes lettres.

- Ce logo pourra aussi être décliné par des affiches et autocollants dans les lieux d'accueil, dans une plaquette de présentation, sur du papier à en-tête, etc.
- Le candidat concourt pour un lieu d'accueil. Le lieu d'accueil vainqueur se verra offrir gratuitement l'adhésion 2009 à l'ACEPP, un an d'abonnement à la Gazette et un pack de documentation contenant, entre autres, la mallette « Documentation des familles ». Les trois autres logos sélectionnés recevront un an d'abonnement à la Gazette et un pack de documentation contenant, entre autres, la mallette « Documentation des familles ».
- Les propositions doivent parvenir à l'ACEPP dans le format suivant : format JPEG, 10x15 cm, résolution de 1200x1500, 72 dpi ; taille du fichier : 1 Mo maximum. Il sera sollicité au gagnant le document aux formats EPS et TIFF en haute définition.
- Le gagnant autorise l'ACEPP à utiliser, reproduire et transformer ce logo dans toutes ses publications, affiches et communications, et ce pour une durée illimitée. Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent l'ACEPP contre tous recours éventuels de tiers en ce qui concerne l'originalité des œuvres présentées.
- La participation au concours implique de connaître l'intégralité de ce règlement, d'en respecter les consignes et de l'accepter.